

HUMAN RIGHTS WATCH

RAPPORT MONDIAL

HUMAN
RIGHTS
WATCH

LIBYE – 2015



Les querelles politiques internes et les affrontements entre milices rivales se sont intensifiés, déclenchant des conflits armés à Benghazi et dans d'autres parties de l'est du pays en mai, et à Tripoli et dans ses environs en juillet.

Les combats ont provoqué la destruction généralisée de biens et fait des blessés et des morts parmi la population civile. Quelque 400 000 personnes ont été déplacées à l'intérieur du territoire libyen, dont environ 100 000 habitants de Tripoli. 150 000 autres, dont des étrangers, ont fui la Libye. La plupart des ambassades étrangères, les Nations Unies, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et les agences internationales ont évacué leur personnel et fermé leurs missions en juillet.

Les milices ont attaqué, menacé, agressé ou arbitrairement détenu des journalistes, des juges, des militants des droits humains, des politiciens et des citoyens ordinaires en toute impunité. L'absence de protection de l'appareil judiciaire a abouti à la désintégration presque totale du secteur judiciaire dans des villes telles que Tripoli, Benghazi, Syrte, Sebha et Derna.

Transition politique et constitution

Le 20 février, lors d'élections marquées par des boycotts et des violences, les Libyens ont élu une Assemblée constituante de 60 membres chargée de la rédaction d'une nouvelle constitution. L'assemblée devait produire un nouveau projet de constitution pour décembre 2014.

Les boycotts, la violence et le faible taux de participation des électeurs ont également marqué le scrutin organisé le 15 juin pour élire la Chambre des Représentants, un nouveau parlement de 200 sièges appelé à remplacer le Congrès général national (CGN). En raison des boycotts et de

l'insécurité, seuls 188 sièges ont été pourvus. Dans la foulée de leur élection, quelque 158 nouveaux parlementaires se sont réunis à Tobrouk, dans l'est du pays, par crainte de l'insécurité régnant à Tripoli. Une trentaine de parlementaires ont boycotté cette démarche. Le 1^{er} septembre, le parlement a confirmé le Premier ministre par intérim Abdullah al-Thinni au poste de Premier ministre de Libye.

Après que l'alliance Aube de la Libye dirigée depuis Misrata se fut emparé du contrôle de Tripoli en août, quelques membres de l'ancien CGN ont déclaré Omar al-Hassi premier ministre, s'opposant au parlement basé à Tobrouk.

Le 6 novembre, la Cour suprême libyenne a émis un jugement déclarant inconstitutionnel un amendement à la Déclaration constitutionnelle, qui ouvrait la voie à la loi relative à l'élection de la Chambre des Représentants. Le parlement élu a rejeté la décision de la Cour suprême, et certains membres de l'ancienne législature, le CGN, ont reconstitué leur assemblée, s'élevant en législature légitime et réclamant la dissolution de la Chambre des Représentants. À l'heure où ont été écrites ces lignes, les deux entités demeuraient engagées dans des affrontements armés.

Sécurité et milices armées

Des dizaines de groupes armés ont continué d'être payés par le gouvernement et ont assuré le contrôle d'endroits et de ressources clés. Plusieurs milices fédéralistes, en litige à propos de leur paye, ont exercé un blocus des principaux terminaux d'exportation de pétrole pendant un an jusqu'en juillet. Le gouvernement avait passé un contrat avec elles pour qu'elles surveillent les installations pétrolières après la révolution de 2011 en tant que Gardes des installations pétrolières (GIP) opérant sous l'autorité du Ministère de la Défense.

Des groupes et des individus armés ont continué de commettre des meurtres en toute illégalité, la plupart à Benghazi et à Derna, dans l'est du pays. Au cours des neuf premiers mois de l'année 2014, au moins 250 personnes sont mortes dans le cadre d'assassinats apparemment ciblés, notamment des responsables de la sécurité, des juges et des procureurs, ainsi que des journalistes, des militants et des imams. Quelques femmes comptaient parmi les victimes. Au moment de la rédaction du présent rapport, les autorités n'avaient ouvert aucune enquête sur ces attaques et meurtres et n'avaient arrêté ou poursuivi aucun suspect.

Les groupes armés ont continué de prendre pour cible les étrangers et les diplomates. Des groupes armés inconnus ont enlevé deux employés de l'ambassade de Tunisie en mars et en avril, les libérant le 25 juin, et des hommes armés non identifiés ont enlevé l'ambassadeur de Jordanie en Libye le 15 avril, le libérant le 13 mai en échange de la libération d'un Libyen emprisonné en Jordanie depuis 2007 pour terrorisme. Le 4 juin, à Syrte, des agresseurs inconnus ont abattu Michael Greub, un délégué du CICR, alors qu'il rendait visite au Croissant-Rouge libyen.

L'absence de contrôles aux frontières et les luttes tribales intestines ont aggravé la situation sur le plan de la sécurité, permettant la persistance du trafic d'êtres humains, de drogues et d'armes à travers les frontières qui séparent la Libye du Tchad, du Soudan, de l'Égypte et de l'Algérie.

Des preuves crédibles se sont fait jour montrant qu'une ou plusieurs milices avaient utilisé des mines antipersonnel lors du conflit armé à l'aéroport de Tripoli en juillet et août 2014. L'unité chargée de nettoyer la zone de l'aéroport, et opérant sous l'autorité d'Aube de la Libye, a déclaré en novembre avoir trouvé et enlevé au moins 600 mines antipersonnel.

En octobre, des groupes armés de l'est de la Libye affiliés au groupe extrémiste État islamique (aussi connu sous le nom d'EIL), ont annoncé l'établissement d'une province autonome composée des secteurs de Derna et de Benghazi. À Derna, le Conseil de la Choura de la jeunesse islamique, qui s'est affilié à l'EIL, a mis en place un tribunal islamique ainsi qu'une police islamique, et il a procédé à des exécutions et des flagellations publiques.

Conflit armé et crimes de guerre

En mai, l'ancien général d'armée Khalifa Haftar a lancé une opération militaire contre les factions islamistes de l'est de la Libye, prétendant vouloir « *éradiquer le terrorisme* ». Son alliance Dignité de la Libye, basée dans l'est du pays, comprenait du personnel de l'armée, de la force aérienne et des forces spéciales, et visait des factions islamistes telles qu'Ansar al-Charia et le Conseil de la Choura de la jeunesse islamique à Derna. En juillet, le conflit s'est étendu à Tripoli où Aube de la Libye, une alliance de milices dirigée depuis Misrata et composée de factions islamistes, a ravi le contrôle de la capitale à une alliance de milices dirigée depuis Zintan et alliée à Dignité de la Libye. En novembre, la Chambre des Représentants a réintégré le Général Haftar et 16 autres officiers dans le service actif.

Les factions belligérantes ont bombardé aveuglément des zones civiles tant à Benghazi qu'à Tripoli, ont capturé des personnes, et ont pillé, incendié ou détruit par d'autres moyens des biens civils dans le cadre d'attaques qui, dans certains cas, étaient constitutives de crimes de guerre. Parmi les personnes capturées et encore détenues par les milices à l'heure où ont été écrites ces lignes, figuraient Suliman Zubi, un ex-membre du CGN détenu depuis le 21 juillet par la milice Katibat Barq al-Nasr de Zintan, ainsi qu'un militant des droits humains basé à Tripoli, Abdel-Moaz Banoun.

Systeme judiciaire et justice transitionnelle

Le système judiciaire libyen a subi de sérieux revers. Les milices ont attaqué des juges, des procureurs, des avocats et des témoins, provoquant la fermeture des tribunaux et des bureaux des procureurs à Benghazi, Derna, Syrte et Sebha, ainsi que la désintégration presque totale du système judiciaire. Le Ministère de la Justice à Tripoli a fermé ses portes en juillet en raison des combats dont il était le théâtre.

Le gouvernement a été dans l'incapacité d'assurer le contrôle des détenus incarcérés dans des installations administrées par les milices, dont Saïf al-Islam Kadhafi, et n'a pu conserver qu'un contrôle nominal des installations officiellement sous son autorité. Les autorités se sont mises en défaut d'octroyer aux détenus le droit élémentaire à une procédure régulière, entre autres l'accès à des avocats, la révision judiciaire de leurs dossiers, ainsi que l'accès aux éléments de preuve déterminants.

Le 24 mars a commencé à Tripoli le procès de 37 fonctionnaires et employés de l'ère Kadhafi, accusés d'avoir joué un rôle présumé pendant la révolution de 2011. Parmi eux figurent Saïf al-Islam Kadhafi et Abdullah al-Sanousi, l'ancien chef des services de renseignement de Mouammar Kadhafi. Le 6 mars, le Niger a extradé vers la Libye un autre fils de Kadhafi, al-Saadi Kadhafi. Au moment de la rédaction du présent rapport, le tribunal jugeant les 37 accusés avait ajourné les audiences et al-Saadi Kadhafi demeurait en détention sans qu'aucune charge n'ait encore été retenue contre lui.

Le 14 septembre, la Chambre des Représentants a voté une loi antiterroriste qui risque de porter atteinte à la liberté d'expression, de réunion et d'association en raison des définitions trop générales et trop larges du terrorisme et des peines sévères prévues.

Détentions arbitraires, tortures et meurtres de détenus

Le Ministère de la Justice a incarcéré environ 6 100 détenus dans 26 prisons, pour la plupart sous l'autorité nominale de la Police judiciaire. Seuls 10 pour cent des détenus avaient été condamnés, les autres n'étant pas encore inculpés. Par ailleurs, les Ministères de l'Intérieur et de la Défense ont continué de garder en détention un nombre non divulgué de personnes, tandis que de nombreuses milices ont aussi continué à retenir en captivité un nombre indéterminé de personnes dans des installations non officielles. Les milices ont persisté à se rendre responsables d'exactions généralisées, notamment des actes de torture et des meurtres de détenus.

Peine de mort

Ni l'ancien CGN ni la Chambre des Représentants récemment élue n'ont modifié aucun des plus de 30 articles du code pénal qui prévoient la peine de mort, y compris comme châtiment pour avoir exercé le droit à la liberté d'expression et d'association. Depuis le renversement du régime Kadhafi, les tribunaux civils et militaires ont prononcé au moins 29 condamnations à mort. Les autorités n'avaient procédé à aucune exécution à l'heure où ces lignes ont été écrites.

En juillet et août à Derna, le groupe armé baptisé Conseil de la Choura de la jeunesse islamique a procédé à au moins trois exécutions extrajudiciaires publiques de personnes accusées de meurtre.

Justice internationale et Cour pénale internationale

Le gouvernement a failli à l'obligation qui lui incombe légalement de remettre Saïf al-Islam Kadhafi à la Cour pénale internationale (CPI), laquelle a émis un mandat d'arrêt à son encontre pour crimes contre l'humanité pour son rôle présumé dans la tentative de répression du soulèvement dans le pays en 2011. La CPI est saisie de la situation en Libye depuis le 15 février 2011, en vertu de la résolution 1970 du Conseil de sécurité de l'ONU. Le 21 mai, la CPI a rendu une décision finale rejetant la requête de la Libye aux fins de juger Kadhafi devant un tribunal libyen. Le 10 décembre, la CPI a émis un constat de non-coopération de la Libye après deux demandes de remise de Saïf al-Islam Kadhafi à La Haye et elle a renvoyé la question devant le Conseil de sécurité.

Dans l'affaire Abdullah al-Sanousi, les juges de la CPI ont approuvé la demande introduite par la Libye aux fins d'exercer des poursuites au niveau national à l'encontre de l'ancien chef des services de renseignement pour son rôle présumé lors du soulèvement de 2011.

Le 24 juin, face à la persistance de violations graves, la procureur de la CPI a publié une déclaration avertissant qu'elle n'hésiterait pas à ouvrir une enquête et à poursuivre les auteurs de crimes relevant de la compétence de la cour, mais au moment de la rédaction du présent chapitre, elle n'avait pas encore ouvert de nouvelle enquête.

Déplacements forcés

Les milices, essentiellement de Misrata, ont continué d'empêcher quelque 40 000 habitants de Tawergha, Tomina et Kararim de retourner chez eux, recourant ainsi à une forme de châtement collectif pour des crimes qui auraient été commis par certains habitants de Tawergha durant la révolution de 2011. Ces déplacés ont continué à chercher refuge et sécurité dans des camps de fortune et des logements privés en de nombreux endroits, tout en demeurant exposés aux attaques, au harcèlement et à la détention arbitraire auxquels les soumettent les milices. Les autorités libyennes et les chefs de milices n'ont pas mis fin aux attaques ni réclamé de comptes aux responsables. Le déplacement forcé des habitants de Tawergha est constitutif de crime contre l'humanité.

Liberté de parole et d'expression

Des factions armées ont menacé et agressé des dizaines de journalistes et attaqué plusieurs organes de presse, notamment les chaînes de télévision privées Alassema, Libya Al-Ahrar et Barqa TV. Plusieurs journalistes et un militant ont été enlevés ou capturés. Abdel-Moaz Banoun a été kidnappé en juillet par des assaillants inconnus et est toujours porté disparu à l'heure où sont écrites ces lignes.

Six journalistes ont été assassinés. Meftah Bouzid, rédacteur en chef du journal *Burniq*, a été tué le 26 mai par des inconnus à Benghazi. Le 25 juin, des assaillants non identifiés ont tué la militante des droits humains Salwa Bughaighis, chez elle, à Benghazi. Des dizaines de journalistes ont fui le pays en raison d'attaques, de menaces et d'intimidations. Les autorités n'ont pas ouvert d'enquêtes, ni arrêté et poursuivi les auteurs de ces délits.

Des procureurs ont engagé des poursuites pénales pour diffamation à l'encontre de plusieurs journalistes, analystes politiques, législateurs et politiciens. Amara al-Khatabi, rédacteur du journal *Al-Ummah*, a été condamné par contumace à cinq ans de prison pour diffamation envers des membres du système judiciaire ; le présentateur radio Sami al-Sharif a été inculpé pour avoir prétendument diffamé un membre des autorités locales durant l'une de ses émissions ; et l'analyste politique Jamal al-Hajji a fait appel d'un jugement au pénal de 2013 le condamnant à huit mois d'emprisonnement pour calomnie présumée à l'encontre d'hommes d'affaires et de politiciens.

L'ex-CGN a omis de modifier les dispositions du code pénal qui violent le droit international, adoptant au contraire de nouvelles mesures de répression. Le 22 janvier, il a adopté la résolution 5 (2014) visant à interdire et à empêcher la transmission de chaînes de télévision par satellite qui critiquent le gouvernement et la révolution de 2011, et le 5 février, le CGN a promulgué la Loi 5 (2014) faisant de tout acte « portant atteinte » à la « révolution du 17 février » 2011 une infraction pénale.

Droits des femmes

Dans le contexte de dégradation de l'ordre public et le climat d'impunité régnant, les femmes ont continué d'être victimes de discrimination. Certains groupes armés ont imposé des restrictions visant les femmes, fondées sur leurs croyances idéologiques. Des gardiens ont harcelé des étudiantes universitaires à Tripoli car elles refusaient de porter le hidjab. Certaines femmes ont fait l'objet de harcèlement lorsqu'elles ont tenté de quitter la Libye sans tuteur masculin. En avril, une milice responsable de la sécurité dans une université de Derna a insisté pour qu'un mur soit construit afin de séparer les hommes et les femmes, limitant l'accès à l'éducation des étudiantes.

Les gardiens du tribunal chargé de juger d'anciens fonctionnaires de Kadhafi ont refusé que des journalistes libyennes ne pénètrent dans le tribunal en raison de leur sexe et en avril, ils ont refusé aux journalistes étrangères d'y avoir accès si elles ne portaient pas le voile.

En février, le premier ministre a émis un décret promettant des indemnités aux victimes de violence sexuelle mais le gouvernement n'avait pas encore alloué de fonds à cet effet à l'heure où ont été écrites ces lignes.

Migrants, réfugiés et demandeurs d'asile

Un nombre record de migrants et de demandeurs d'asile ont entrepris le périlleux voyage en mer depuis la Libye jusqu'en Europe, 60 000 personnes ayant rejoint l'Italie en 2014, pour ne parler que de ce seul pays. La vaste opération de sauvetage menée par la marine italienne, Mare Nostrum, a permis de sauver quelque 100 000 personnes à bord d'embarcations de fortune, mais au moins 3 000 autres ont malgré tout péri en mer.

Au moment de la rédaction du présent rapport, les autorités libyennes détenaient de 5 à 10.000 migrants et demandeurs d'asile dans des centres de détention où ils sont exposés à la torture et autres mauvaises conditions, notamment une surpopulation, des installations sanitaires déplorables, un manque d'accès aux soins médicaux appropriés, et des traitements inhumains ou dégradants. Les gardiens ont soumis les migrants et les demandeurs d'asile à des passages à tabac, des coups de fouet, des brûlures de cigarettes et des chocs électriques. Les autorités se sont mises en défaut de mettre un terme à ces violences et de traduire leurs auteurs en justice.

Principaux acteurs internationaux

La formation militaire longuement attendue d'une Force libyenne polyvalente a débuté en Italie, en Turquie et au Royaume-Uni.

Le 16 mars, une équipe des Navy Seals (corps d'élite de la marine américaine) a pris de force le contrôle d'un pétrolier qui naviguait au large de Chypre, et elle l'a renvoyé vers la Libye et placé sous le contrôle du gouvernement.

Des milices fédéralistes avaient cherché à vendre du carburant pour leur propre compte en réaction à un long différend avec le gouvernement à propos de leur paye.

Le 15 juin, une unité spéciale américaine a appréhendé un suspect libyen, Ahmed Abu Khatallah, près de chez lui à Benghazi. L'unité l'a transféré aux États-Unis, où il fait face à des accusations pour son rôle présumé dans l'attaque menée le 11 septembre 2012 contre le consulat des États-Unis à Benghazi, au cours de laquelle quatre citoyens américains avaient été tués, dont l'Ambassadeur Chris Stevens.

Le 27 août, le Conseil de sécurité des Nations Unies a adopté la résolution 2174 (2014), qui étend les sanctions à l'encontre de la Libye de façon à viser les personnes et entités qui se livrent ou apportent un appui à des actes qui « *mettent en danger la paix, la stabilité ou la sécurité en Libye* » ou les personnes responsables d'atteintes aux droits humains. À l'heure où sont écrites ces lignes, aucun nom n'a été ajouté à la liste de sanctions existante.

En août, les États-Unis ont signalé que les Émirats Arabes Unis et l'Égypte avaient procédé à des frappes aériennes à Tripoli les 18 et 23 août contre des positions militaires de l'alliance de milices dirigée depuis Misrata, Aube de la Libye. Le 15 septembre, des avions de combat non identifiés ont mené de nouvelles frappes aériennes contre des positions militaires de milices alliées à Aube de la Libye à Gharyan. En septembre, le gouvernement libyen a accusé le Soudan d'avoir acheminé des armes destinées aux milices fidèles à Aube de la Libye, en dépit de

l'embargo sur les armes imposé par l'ONU. Le même mois, le gouvernement a également accusé le Qatar d'avoir procédé à plusieurs livraisons d'armes aux forces alliées à Aube de la Libye.

Le 19 novembre, le Conseil de sécurité a ajouté deux entités—Ansar Sharia à Benghazi et à Derna—à la liste de sanctions visant Al-Qaïda. Les membres de ces entités sont soumis à des sanctions financières ciblées, à des interdictions de voyager et à un embargo sur les armes.

<http://www.hrw.org/world-report/2015/country-chapters/132217?page=1>